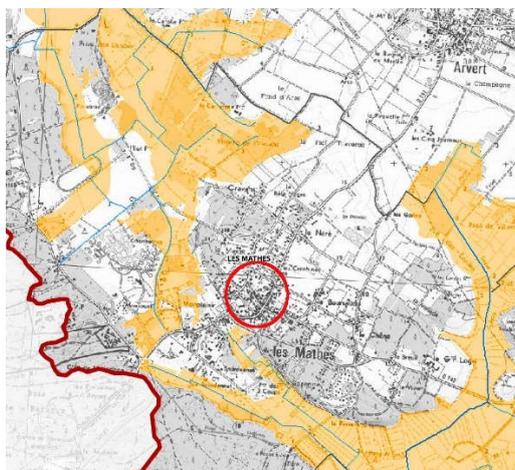


Demain Les Mathes

Le 6 août, nous avons réuni notre assemblée générale annuelle à l'Espace Multi Loisirs. Nous y avons évoqué bien sûr l'élaboration du nouveau PLU, prescrite par le conseil municipal du 23 mai dernier. La durée de ce processus est évaluée à 30 mois, et la première grande étape qu'est la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ne devrait être atteinte que courant 2018.

Inquiétudes sur la commune

En attendant ce nouveau PLU, la commune doit respecter son Plan d'Occupation des Sols (POS) ainsi que les réglementations qui s'y superposent, comme la Loi Littoral, ou s'appliqueront prochainement, comme le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) de la Seudre. Ce dernier doit être mis en place très rapidement. Il répertorie notamment les milieux humides à préserver en priorité. Sur la carte ci-dessous, centrée autour du bourg des Mathes (signalé par un cercle rouge), ce sont les zones colorées en beige.



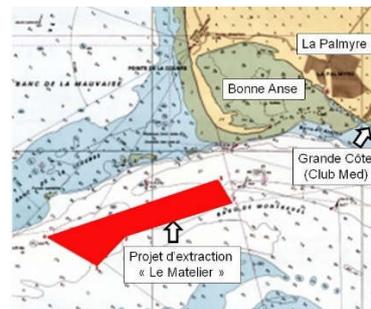
Pendant cette période transitoire, nous restons attentifs à la protection des espaces naturels. Dans le Bulletin Municipal précédent, nous évoquions une recrudescence des dysfonctionnements vis-à-vis de réglementations concernant l'urbanisme et les espaces naturels.

Notre inquiétude reste d'actualité, d'autant que l'urbanisation de la commune se fait sur un rythme particulièrement soutenu : en 12 mois, nous avons relevé la délivrance de permis de construire pour environ 90 maisons ou logements, sans compter les permis d'aménager ou divisions parcellaires qui annoncent d'autres projets de constructions. Nous continuons également à observer de nouvelles atteintes à des espaces naturels qui s'ajoutent aux agrandissements ou usages illégaux déjà anciens. Ainsi, cet automne, un grand camping a annexé et modifié sans autorisation une zone naturelle à protéger au sens du POS et du PLU. Les travaux, évidents, se sont déroulés, en bordure d'un axe routier important de la commune, sans qu'ils soient interrompus. Les auteurs de telles infractions imaginent peut-être que le futur PLU pourrait avaliser les irrégularités commises avant son avènement. De notre point de vue, un PLU, pour être efficace et respecté, ne doit pas commencer par absoudre les irrégularités passées.

Inquiétudes sur les projets maritimes

En seconde partie de notre assemblée générale, M. Jacques Péret, professeur d'histoire à l'université de Poitiers, nous a présenté la difficulté de la navigation dans l'estuaire en reprenant le journal de bord de quatre navires au 18^{ème} siècle. Avec les moyens techniques actuels, la navigation est bien plus sûre, mais reste toujours tributaire du dynamisme exceptionnel de l'entrée de l'estuaire, ses chenaux changeants, ses courants et ses mouvements de sédiments. Ce dynamisme affecte nos côtes sableuses, particulièrement fragiles, et est responsable des évolutions rapides du trait de côte, et de la baie de Bonne Anse.

Ces propos nous rappellent le projet de concession minière du Banc du Matelier, juste en face de La Palmyre, à près d'un km seulement de la pointe de Bonne Anse.



En 2014, l'enquête publique avait révélé une opposition quasi unanime (à une exception près) des communes, collectivités et associations concernées. Nous craignons que le retrait, si près de nous, de quelque 13 millions de m³ de granulats, ressource fossile non renouvelable, n'ait des conséquences dramatiques sur nos côtes et sur l'équilibre sédimentaire et écologique de l'estuaire. En 2016, le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis avait donné un avis conforme négatif sur ce projet. Au mois de juillet dernier, le ministre chargé des mines, Bruno Lemaire, avait rejeté ce projet, et nous nous en réjouissons. Mais tout récemment, les porteurs du projet ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers. La menace est donc toujours présente. Il faut rester attentifs.

Toujours en mer, et près de chez nous, le projet de parc éolien offshore face à Oléron et à la Côte Sauvage devrait faire l'objet d'un appel d'offre au printemps prochain. Nous en avons déjà parlé ici il y a un an. A l'instar des autres projets éoliens offshore lancés par l'Etat, ce projet fait face une solide opposition portée par un collectif d'associations dont nous faisons partie (cf. www.eolien-oleron.natvert.fr). L'objection essentielle est la suivante : pourquoi mettre de telles installations industrielles dans un Parc Naturel Marin créé en 2015 pour préserver la richesse de cet écosystème marin et dans une zone de protection spéciale créée pour la conservation des oiseaux sauvages ?



Croire que cet ensemble industriel offshore ne perturbera que la façade ouest de l'île d'Oléron est une erreur. Bien qu'entre 22 à 35 km environ de la côte sauvage et de Bonne Anse (voir carte ci-dessus), ses 80 éoliennes de 220 m de haut seront parfaitement visibles de la plage de la Coubre, les perturbations apportées à l'écosystème marin et à l'avifaune ne seront pas seulement locales, et les lignes électriques THT arriveront sur la côte sauvage pour traverser le massif forestier puis la presqu'île d'Arvert en direction de Saintes. Nous sommes donc directement concernés.

Pour nous contacter et vous informer :

par email : info@demain-les-mathes.fr

par téléphone : 06 11 92 68 70

Pour plus d'information sur les sujets traités dans cet article, et sur d'autres encore, ou pour recevoir, sans engagement, nos lettres d'information, visitez notre site internet : www.demain-les-mathes.fr.